



Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude de la promotion interne 2024 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel

Le Président du Centre de Gestion du JURA,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.523-1, L.523-3 et L.523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, articles 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion,

Vu l'arrêté du 16 juillet 2021 du Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu l'avis de la commission de promotion interne du Centre de Gestion en date du 28 mars 2024 ;

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise Territorial sans examen professionnel au titre de la Promotion Interne pour l'année 2024, est établie, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

BAILLY	Marie-Odile	SIVOS DES 4 COMMUNES
BILLOUD	Laurence	CC APS CŒUR DU JURA
BOLLARD	Thierry	ARBOIS
BOUHANS	Mérodie	CCAS DE LA VILLE DE DOLE
BOURGEOIS	Fabien	ORGELET
CANIOTTI	Martine	MONTMOROT
CRETIN	Laurent	SALINS LES BAINS
CRETIN	Michel	ARBOIS
DEVOUCOUX	Nicolas	SIDEC
FOURNIER	Franck	ARBOIS
GAUTHRAY	Laurent	FOUCHERANS
GIBOUDEAUX	Régine	CC VAL D'AMOUR

GIROD	Michelle
GRAND	Bernadette
GRIOT	François
GROS	Fabien
JOLY	Christophe
JULIEN	Cécile
LAMOISSON	Hervé
LECLERC	Olivier
LOCATELLI	Gilles
MERCIER	Félicia
MOURAUX	Estelle
PIARD	Daniel
PROST	Florence
RICHARD	Patrick
ROUGE	Nicolas
VERPILLAT	Frédéric

MESSIA SUR SORNE
ECLA
SAINT-AMOUR
SEPTMONCEL - LES MOLUNES
SAINT-CLAUDE
MONTMOROT
SAINT-CLAUDE
CC TERRE D'EMERAUDE
ARBOIS
MONTMOROT
CC APS CŒUR DU JURA
SAINT-LAURENT EN GRANDVAUX
SEPTMONCEL - LES MOLUNES
TAVAUX
SAINT LAURENT EN GRANDVAUX
CHASSAL - MOLINGES

Article 2 : La présente liste sera transmise :

A la Préfecture du Jura.

Et, sur demande, aux communes et établissements publics locaux du département.

Article 3 : Cette liste prendra effet à compter de la date du cachet de la Préfecture.

Fait à Champagnole,
Le 28 mars 2024

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de deux mois via le site internet www.telerecours.fr

Le Président,

Clément PERNOT

